

Bureau du 26 janvier 2004

Décision n° B-2004-2021

objet : **Présentation des programmes 2004 pour les actions de proximité, la gestion des trafics routiers et la maintenance des ouvrages d'art**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 janvier 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le conseil de Communauté a approuvé, par délibération n° 2003-1594 en date du 22 décembre 2003, le montant des opérations globalisées pour la période 2004-2007 et fixé le montant de celles-ci pour l'année 2004.

Les propositions d'actions, à réaliser par la direction de la voirie au titre de la programmation 2004, sont présentées ci-dessous :

A - Domaine d'intervention déplacements urbains

Thème actions de proximité :

Enveloppe globale de 33 150 000 € TTC en dépenses et 150 000 € TTC en recettes.

L'opération n° 0038 : classement de voies privées permet la mise aux normes communautaires des voies et des réseaux divers classés récemment dans le domaine public communautaire (annexe 1).

L'opération n° 0039 : plantations d'arbres d'alignement consiste à remplacer des arbres devant être abattus pour des raisons phytosanitaires et répond aux demandes des Communes pour les plantations nouvelles (annexe 2).

L'opération n° 0040 : aménagements cyclables permet la poursuite d'aménagements ponctuels (annexe 3).

L'opération n° 0346 : démolitions de voirie concerne le bâti situé sur les terrains récemment acquis et nécessaires pour la réalisation d'opérations de proximité (annexe 4).

L'opération n° 0376 : fonds d'initiative communale maintient la clé de répartition entre communes validée pour les années 2002 et 2003 (annexe 5).

L'opération n° 0498 : grosses réparations de voirie répond au double objectif de sécurité des usagers et de maintenance du patrimoine communautaire (annexe 6).

L'opération n° 0499 : acquisitions foncières préparatoires pour la voirie permet la mise à disposition du foncier nécessaire aux opérations de proximité (annexe 7).

L'opération n° 0580 : aires de retournement impasses consiste à aménager des voiries en impasse pour permettre la collecte des ordures ménagères en marche avant par les véhicules de service (annexe 8).

L'opération n° 0581 : sécurité voirie accidentologie routière consiste à réaliser des aménagements de sécurité en vue de réduire l'accidentologie routière constatée dans l'agglomération (annexe 9).

L'opération n° 0582 : actions de voirie de proximité prend en compte les demandes réalisables classées comme prioritaires par les Communes. Elle intègre également les aménagements en faveur des personnes à mobilité réduite, les aménagements de sécurité aux abords des groupes scolaires ainsi que les dépenses obligatoires et les travaux pour le compte de tiers. Par ailleurs, les travaux réalisés pour le compte de tiers : entrées charretières et poses de bornes de délimitation du stationnement, font l'objet d'une recette estimée globalement à 150 000 € (annexe 10).

Thème gestion des trafics routiers :

Enveloppe globale partielle de 3 400 000 € TTC en dépenses.

L'opération n° 0037 : signalisation lumineuse et matériel permet les travaux de mise aux normes obligatoires des carrefours à feux, la rénovation et la création de carrefours à feux demandées par les Communes ainsi que les dépenses liées aux études et à l'achat de matériel (annexe 11).

L'opération n° 0041 : plan de jalonnement comprend différentes actions ponctuelles en études et travaux ainsi que le jalonnement du site historique de Lyon (annexe 12).

L'opération n° 0178 : bornes mobiles fera l'objet d'une programmation ultérieure.

L'opération n° 0489 : couloirs de bus consiste à réaménager les couloirs de bus constitués de pavés en béton autobloquants afin de remédier aux problèmes de sécurité et de confort des usagers. Ce programme est dressé en liaison avec le Sytral (annexe 13).

L'opération n° 0044 : aménagements de voirie pour le compte du Sytral fera l'objet d'une délibération spécifique, en vue de l'approbation du programme 2004 élaboré par le Sytral.

B - Domaine d'intervention maintenance et renouvellement

Thème maintenance bâtiments ouvrages d'art :

Enveloppe globale partielle de 1 250 000 € TTC en dépenses.

L'opération n° 0108 : divers bâtiments et dépôts d'usage public concerne différents aménagements à réaliser dans les locaux de la direction de la voirie pour un montant de 250 000 € TTC.

L'opération n° 0113 : ouvrages d'art concerne les actions liées à la sécurité des ouvrages d'art. Elles sont présentées en annexe 14 et représentent un montant de 1 000 000 € TTC.

Thème mobiliers et matériels :

Enveloppe globale partielle de 250 000 € TTC en dépenses.

L'opération n° 0114 : mobiliers et matériels concerne l'acquisition de machines outils destinées aux subdivisions de la voirie et la création d'un prototype de déflexion en continu pour le laboratoire d'essais.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle politique des déplacements le 5 janvier 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2003-1087 et n° 2003-1594, respectivement en date des 3 mars et 22 décembre 2003 ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - pour le thème actions de proximité dans le cadre de l'autorisation de programme de 33 150 000 € TTC en dépenses et 150 000 € TTC en recettes, la programmation des actions 2004 pour les opérations suivantes :

0038 classement des voies privées	annexe 1
0039 plantations d'arbres d'alignement	annexe 2
0040 aménagements cyclables	annexe 3
0346 démolitions de voirie	annexe 4
0376 fonds d'initiative communale	annexe 5
0498 grosses réparations	annexe 6
0499 acquisitions foncières préparatoires pour la voirie	annexe 7
0580 aménagements d'aires de retournement	annexe 8
0581 sécurité voirie accidentologie routière	annexe 9
0582 actions de voirie de proximité	annexe 10

b) - pour le thème gestion des trafics routiers dans le cadre de l'autorisation de programme de 3 400 000 € TTC en dépenses, la programmation des actions 2004 pour les opérations suivantes :

0037 signalisation lumineuse et matériel	annexe 11
0041 plan de jalonnement	annexe 12
0178 bornes mobiles	
0489 réfection de couloirs bus	annexe 13

c) - pour le thème maintenance bâtiments ouvrages d'art dans le cadre de l'autorisation de programme de 1 250 000 € TTC en dépenses, la programmation des actions 2004 pour les opérations suivantes :

0108 divers bâtiments et dépôts d'usage public	
0113 ouvrages d'art	annexe 14

d) - pour le thème mobiliers et matériels dans le cadre de l'autorisation de programme de 250 000 € TTC en dépenses, la programmation des actions 2004 pour l'opération suivante :

0114 mobiliers et matériels

2° - Valide la répartition des crédits aux Communes au titre du fonds d'initiative communale.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,